



Soutenez l'accès à la musique pour tous.

Pour accomplir notre mission dans votre région, nous avons besoin de vous !

### QUI SOMMES NOUS ?

Rattachée à la Conférence Territoriale des Maires du Plateau Nord (Caluire et Cuire, Rillieux-la-Pape et Sathonay-Camp), l'**Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2)** a pour but d'**encourager**, de **développer l'apprentissage** et la **pratique de la musique** dans la commune et les écoles de Caluire et Cuire. Elle contribue à l'éducation et à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des adultes, par le moyen de l'enseignement et de la pratique d'activités musicales.

### QUELQUES CHIFFRES

+ de 530 cours par semaine  
**50 concerts par an**  
 18 instruments enseignés  
**630 élèves de 3 à 86 ans**  
 35 salariés  
**+ de 20 bénévoles**  
 Budget annuel 1 M€  
 Reconnue d'intérêt général  
 Agréée auprès de l'Académie de Lyon

Construisons ensemble notre collaboration : à quoi servira votre don ?

★★★

**300 € =**  
 Achat d'une  
 trompette

(soit 120 € après  
 déduction)

★★★

**700 € =**  
 Sortie pour 2  
 classes de FM

(soit 280 € après  
 déduction)

★★★

**3 000 € =**  
 Location salle  
 de concert

(soit 1 200 €  
 après déduction)

★★★

**4 000 € =**  
 2 tableaux  
 numériques

(soit 1 600 €  
 après déduction)

Votre don participe aux investissements techniques et humains nécessaires à la réalisation de nos actions. **Chacun de vos dons compte pour faire vivre notre association.** Une convention entre vous et l'AMC2 formalisera les modalités de soutien, visibilité et avantages proposés en contreparties.

> Une **réduction d'impôt égale à 60% du montant versé** dans la limite de 0,5% de votre CA  
 > **25% du montant versé transformés en contreparties** (visibilité logo, Newsletter, goodies, invitations, concert privé dans votre entreprise...)

### Les entreprises mécènes privilégient des projets au niveau



Local ou  
 régional

**89%**



National

**21%**



International

**15%**

Source : Enquête Admical-CSA octobre 2018